



Erreur de caisse procédure et sanctions possibles

Par **Yuya**, le **14/06/2017** à **18:27**

Bonjour

J'ai besoin de votre aide. Je suis caissière dans une société et la semaine dernière j'ai fait un erreur d'encaissement. Nous n'avons pas le droit d'encaisser plus de 1000 euro en espèces par jour par client, donc mon employeur depuis le début m'a dit de le prendre quand même, et de le mettre de cote pour ne pas faire revenir le client, mais d'encaisser alors 1000 par jour. Du coup, je garde le reste de l'argent au bureau sous clés et je prendre 1000 par jour pour encaisser. Le problème c'est que il y a un client qui a donné 4000 le même jour et il parait que j'ai trompé les noms et je lui ai encaissé que 3000 du coup le client s'est rendu compte et comme c'est normal on a du créditer son compte donc j suis restée avec un trou de -1000€ dans ma caisse.

Mon employeur me demande de lui dire avec qui j'ai trompé le client mais je ne me rappelle pas, j'ai regardé les cameras de surveillance du jour pour voir si ça me venait à la tête mais rien.

Depuis une semaine j'essaie de reflechir mais je suis sure de rien.

Donc jusqu'à maintenant aucune sanction a été parlé, et en plus je pense que s'il voudrait me virai ça serai deja fait, mais par contre il arrete pas de me pressioner pour que je me rapelle et il me demande des choses pour que j'acusse un client mais je peux pas faire ça vue que je suis pas sure.

alors je sais pas quoi faire pour que ça s'arret parce que cette situation est insupportable. Je suis estressée et je voulais me mettre en arrête maladie, mais une amie m'a dit que si je fait ça il peuvent penser que j'ai quelque chose à me reprocher si je viens pas au travail, et ça me blesse de pouvoir perdre sa confiance.

Aussi je voulais arreter mon contrat parce que je peux plus avec ces caisses enormes (23000 en espece par jour et je suis la seule caissiere)

Vous me conseillez quoi comme meilleure solution pour partir bien de mon travail et surtout rattraper mon erreur?

Par **Runcelot**, le **14/06/2017** à **19:10**

Bonjour,

Vous êtes dans une situation plus que délicate :

1/ vous encaissez des montants en espèces supérieur à 1000 € ;

2/ vous produits des documents pour maquiller les agissements en comptabilité ;

3/ vous conservez de l'argent en dehors de la caisse.

Lorsque vos supérieurs vont vous lâcher - ce qui malheureusement pour vous ne va pas tarder -, vous allez prendre réellement conscience de l'illégalité de vos agissements et de l'intérêt de savoir dire non ou de déléguer à un responsable.

Le fait d'aller accuser au hasard des clients, jusqu'à ce que l'un d'entre-eux décide de vous donner 1000 euros, ne va pas arranger votre situation.

Il existe plusieurs solutions :

- une grosse discussion avec les responsables pour mettre les points sur les "i" en leur disant que la situation doit cesser : c'est très douloureux sur le moment surtout si vous vous êtes fait déborder pendant des années mais après vous serez beaucoup plus serein ;
- la démission : cela risque d'être compliqué financièrement si vous n'avez pas de plan de secours, mais au moins vous tournerez la page ;
- la dernière : vous ne faites rien. Vous laissez perdurer la situation qui risque de se renouveler à nouveau bientôt.

Au passage pour ceux qui voudrait des informations complémentaires sur la situation, la question a été posée sur un autre forum :

[Licenciement par erreur de caisse](#)

RV

Par **P.M.**, le **14/06/2017** à **22:26**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Il faudrait savoir si les consignes concernant la tenue de la caisse sont clairement établies...